

Le Mot de l'équipe municipale

Madame, Monsieur, Chers concitoyens et amis,

Nous profitons de cette nouvelle Lettre pour vous présenter à nouveau nos meilleurs vœux pour 2020. En effet, il semblerait que, pour certains d'entre vous du moins, la Lettre de liaison municipale N°21 se soit « égarée » dans la publication du Tri-porteur distribuée en même temps. Si c'est le cas, vous pouvez vous les procurer à nouveau auprès du secrétariat de mairie ou sur le site de la commune, mais vous trouverez également un calendrier des passages en dernière page de ce bulletin.

Le bulletin municipal représente le principal moyen de communication des collectivités. Il répond à la préoccupation d'informer complètement et directement la population sur l'activité des élus municipaux et les affaires relevant de la compétence de la commune.

C'est ainsi que nous vous avons régulièrement tenus informés de tous nos travaux, sur « le pourquoi et le comment » sans toutefois être toujours en mesure de pouvoir vous transmettre les informations finales quant aux engagements financiers qu'ils représentaient, les travaux étant parfois étalés sur plusieurs mois, voire plusieurs années.

Aussi, pour parfaire cette information, vous trouverez dans les pages centrales les extraits des « Grands Livres » retraçant la comptabilité communale des opérations réalisées en section d'investissement, ainsi que des données sur l'endettement de la commune ou encore les dotations de l'état dont la baisse a fait couler tant d'encre au cours des six dernières années.

Nous espérons que ces éléments vous permettront d'avoir une vision globale et objective des différentes réalisations de la collectivité.

Comme toute communication en période électorale, le contenu de ce bulletin doit rester purement informatif.

Aussi, nous nous contenterons de clore cette lettre en vous transmettant toutes nos amitiés,

L'Equipe Municipale.

Mairie d'Ancier :

13, rue Simon Gauthiot – 70100 Ancier – Tél 03.84.64.84.66 - Email : mairieancier@wanadoo.fr
et sur www.ancier.fr

Horaires d'ouverture du secrétariat de mairie :

Lundi et Jeudi de 8h00 à 12h00 - Mardi de 13h30 à 18h30 - Vendredi de 13h30 à 16h30.



LES ECHOS DU CONSEIL MUNICIPAL

PERSONNEL COMMUNAL

Melle Laura WAUTERS ayant mis fin à son contrat aidé, elle est remplacée par Mme Aurélie LHÔTE pour assurer l'accompagnement dans le bus scolaire et à qui nous souhaitons la bienvenue au service de nos jeunes enfants scolarisés.

Recensement des Jeunes de 16 ans

Tous les jeunes, garçons et filles, nés en 2004, doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois qui suivent le 16^{ème} anniversaire.



Il leur sera remis une attestation de recensement qu'il faudra conserver précieusement (indispensable pour l'inscription à tous les examens ou concours soumis au contrôle de l'autorité publique : CAP, BEP, BAC, permis de conduire...). Pièces à fournir : une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport ou tout autre document justifiant de la nationalité française), un livret de famille, un justificatif de domicile.

CITOYENNETE :

Inscriptions sur la liste électorale

Les élections Municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2020. Les inscriptions sur la liste électorale sont possibles en Mairie jusqu'au vendredi 07 février 2020 sur présentation de sa carte d'identité et d'un justificatif de domicile ou en ligne sur :

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

Cette date est repoussée pour les Français atteignant 18 ans, les majeurs sous tutelle, et en cas de déménagement, d'acquisition de la nationalité française, de droit de vote recouvré ou d'erreur matérielle de l'administration.



Collectes des Ordures Ménagères et de Tri

Le calendrier du SITEVOM pour la collecte des OM et Tri est disponible en mairie et téléchargeable sur le site www.ancier.fr

Mise à jour de la Base de données



Pour vous permettre de recevoir toutes les informations importantes concernant notre commune, de participer aux consultations municipales, d'être joint en cas de nécessité, pensez à communiquer vos coordonnées pour la mise à jour de la base de données communale. (par téléphone en Mairie : 03.84.64.84.66).

JANVIER 2020		
LUNDI 6		O.M
LUNDI 13	TRI	
LUNDI 20		O.M
LUNDI 27	TRI	

AVRIL 2020		
LUNDI 6	TRI	
LUNDI 13		O.M
LUNDI 20	TRI	
LUNDI 27		O.M

JUILLET 2020		
LUNDI 6		O.M
LUNDI 13	TRI	
LUNDI 20		O.M
LUNDI 27	TRI	

OCTOBRE 2020		
LUNDI 5	TRI	
LUNDI 12		O.M
LUNDI 19	TRI	
LUNDI 26		O.M

FEVRIER 2020		
LUNDI 3		O.M
LUNDI 10	TRI	
LUNDI 17		O.M
LUNDI 24	TRI	

MAI 2020		
LUNDI 4	TRI	
LUNDI 11		O.M
LUNDI 18	TRI	
LUNDI 25		O.M

AOÛT 2020		
LUNDI 3		O.M
LUNDI 10	TRI	
LUNDI 17		O.M
LUNDI 24	TRI	
LUNDI 31		O.M

NOVEMBRE 2020		
LUNDI 2	TRI	
LUNDI 9		O.M
LUNDI 16	TRI	
LUNDI 23		O.M
LUNDI 30	TRI	

MARS 2020		
LUNDI 2		O.M
LUNDI 9	TRI	
LUNDI 16		O.M
LUNDI 23	TRI	
LUNDI 30		O.M

JUIN 2020		
LUNDI 1	TRI	
LUNDI 8		O.M
LUNDI 15	TRI	
LUNDI 22		O.M
LUNDI 29	TRI	

SEPTEMBRE 2020		
LUNDI 7	TRI	
LUNDI 14		O.M
LUNDI 21	TRI	
LUNDI 28		O.M

DECEMBRE 2020		
LUNDI 7		O.M
LUNDI 14	TRI	
LUNDI 21		O.M
LUNDI 28	TRI	



Suite aux abus constatés, il est rappelé que tout dépôt de déchets verts au château d'eau est désormais interdit sauf autorisation à demander en mairie pour les branchages.